

LIBÉRIA

Les massacres, les actes de torture et les viols se perpétuent dans le comté de Lofa

Index AI : AFR 34/008/01

Embargo : 01/08/01 (09h00 GMT)

« Les soldats m'ont arrêlée et m'ont emmenée dans les buissons, à une bonne distance du poste de contrôle. Ils ont sorti un couteau et ont menacé de me poignarder et de me dépecer comme un animal si je refusais. J'ai obéi à contrecœur et l'un d'eux a fait ce qu'il voulait faire. À la fin, il a retiré un lacet de ses chaussures et m'a attachée à un arbre. Il est revenu et m'a violée une seconde fois avant de me détacher. Il a déclaré : "Si jamais je te vois en train de t'enfuir, je te tire dessus". » (Témoignage d'une femme qui a été arrêlée et violée par les forces gouvernementales dans le comté de Lofa, au Libéria, en avril 2001.)

Amnesty International a lancé aujourd'hui (mercredi 1^{er} août) un appel aux forces gouvernementales et aux groupes d'opposition armés du Libéria pour qu'ils mettent fin dans les plus brefs délais aux atteintes flagrantes aux droits humains qui sont systématiquement perpétrées contre des civils non armés dans le comté de Lofa.

L'organisation publie aujourd'hui un rapport intitulé *Libéria. La guerre dans le comté de Lofa ne saurait justifier les massacres, ni la torture et les enlèvements* (index AI : AFR 34/003/01), où elle fait état de cas d'homicides illégaux, d'actes de torture et de viols commis par les forces gouvernementales et d'opposition entre avril et juillet 2001. Ce rapport dénonce notamment les exactions commises par des membres de l'Unité de lutte antiterroriste, une unité militaire spéciale mise en place par le gouvernement qui est fréquemment accusée de commettre des atteintes aux droits humains, et par des combattants présumés appartenir au groupe d'opposition armé *Liberians United for Reconciliation*

and Democracy (LURD, Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie). Au cours de l'année 2000, dans le comté de Lofa, des centaines de civils – y compris des femmes et des fillettes – ont été victimes d'arrestations arbitraires, d'actes de torture et de viols. Les combats qui ont démarré en juillet dans cette zone ont servi de toile de fond à ces violences. Amnesty International a recueilli des témoignages et des informations selon lesquelles, depuis fin avril 2001, plus de 200 civils, hommes et femmes, soupçonnés de soutenir le LURD ont été tués, détenus arbitrairement ou torturés – notamment violés – par des membres des forces de sécurité libériennes.

Des détenus ont été violemment battus, contraints de marcher pieds nus sur du verre brisé et ligotés les bras dans le dos de façon à ce que les coudes se touchent, ce qui occasionne des douleurs intenses.

L'organisation est préoccupée par l'ampleur des viols commis par les membres des forces de sécurité contre des femmes et des fillettes et craint que ces actes ne soient utilisés comme une arme pour terroriser la population civile. Souvent, les viols sont perpétrés par des groupes de soldats contre les femmes et les fillettes qui fuient les combats et qu'ils arrêtent aux postes de contrôle. Dans d'autres cas, les victimes de viol, soupçonnées de soutenir les dissidents, de leur être apparentées ou bien d'être des espionnes, ont été arrêchées dans des zones de combat situées au nord du comté de Lofa.

D'après les informations recueillies, les combattants du LURD auraient violé et exécuté sommairement et délibérément des civils soupçonnés d'apporter leur soutien aux forces de sécurité libériennes. À la fin juin 2001, un homme âgé de vingt-neuf ans, prisonnier du LURD, aurait été témoin de l'homicide délibéré de deux de ses codétenus sur ordre d'un officier, parce que ceux-ci auraient refusé de donner des informations sur le déplacement des forces de sécurité et sur leur nombre. Une jeune femme qui était détenue avec eux aurait été

torturée – elle a notamment été violée à plusieurs reprises et on lui aurait introduit de force un morceau de bois dans le vagin.

« La situation de crise que connaît le Libéria en matière de droits humains n'est pas inévitable. Les autorités et les responsables du LURD doivent publiquement interdire à leurs combattants de commettre des viols, des actes de tortures ou des homicides contre des civils. Les responsables présumés de telles atteintes aux droits humains doivent être suspendus et traduits en justice », a déclaré Amnesty International.

Au vu de la détérioration de la situation en matière de droits humains au Libéria, l'organisation appelle les Nations unies à étudier la possibilité d'envoyer des observateurs dans le pays afin de surveiller de près la situation et de rendre compte publiquement des atteintes aux droits humains qui sont le fait des forces d'opposition comme du gouvernement.

Amnesty International félicite l'Union européenne pour sa décision du 23 juillet 2001 de procéder avec le gouvernement libérien à des échanges de vue relatives à l'aggravation de la situation en matière de droits humains. L'organisation a encouragé vivement l'Union européenne à *« exhorter les autorités du Libéria à prendre des mesures pour mettre fin aux viols, aux actes de torture et aux exécutions extrajudiciaires systématiques et pour empêcher que de tels actes ne se reproduisent ».*

Amnesty International a également demandé aux gouvernements qui ont une influence dans cette zone et à d'autres membres de la communauté internationale d'user de leur influence pour amener les autorités libériennes et le LURD à entamer un dialogue sur la question des droits humains et pour obtenir des deux côtés qu'ils mettent fin aux violations des droits fondamentaux. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le

Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :
<http://www.amnesty.org>